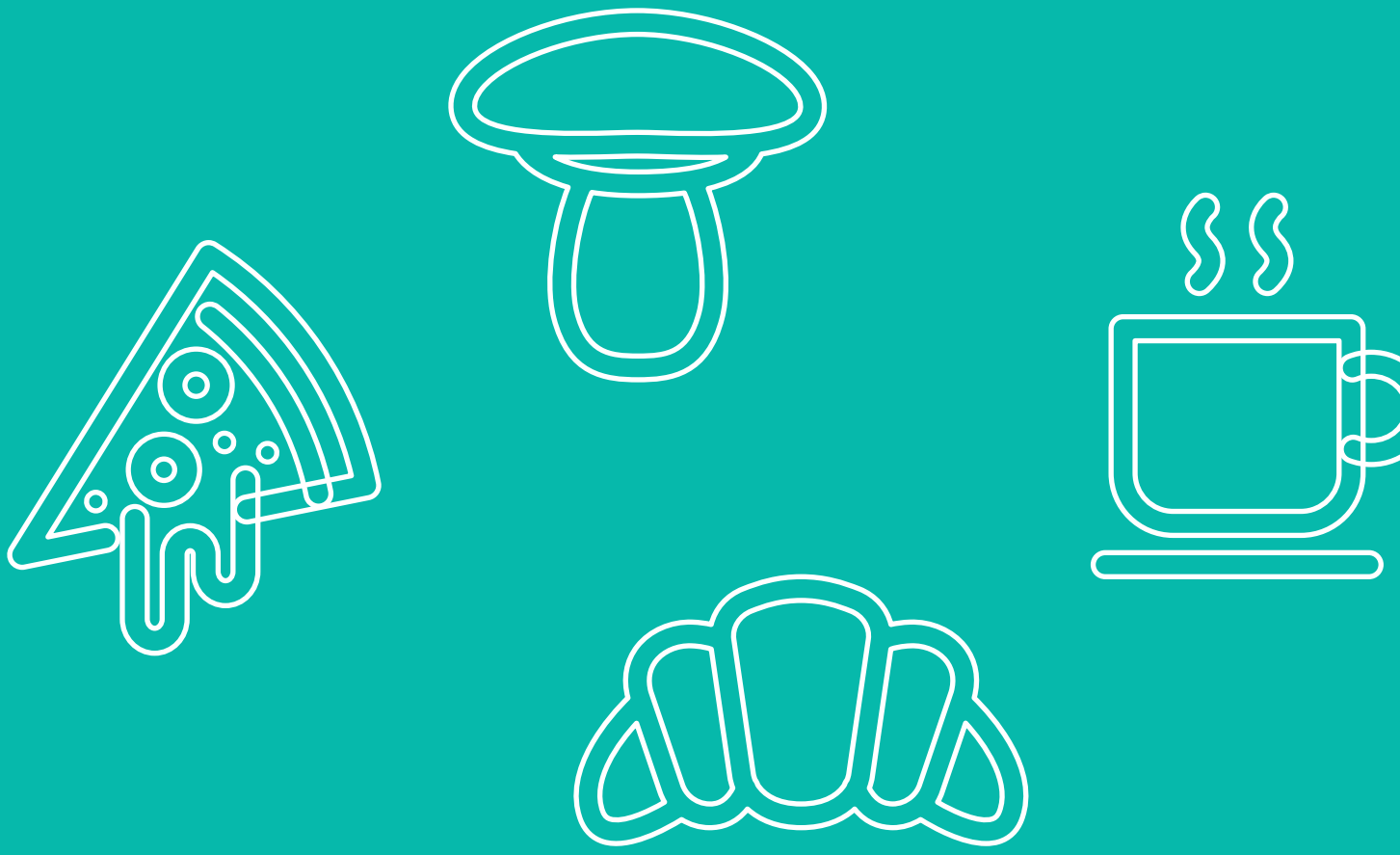
Le secteur alimentaire à Bruxelles



hub .brussels
our business is to help yours

Table des matières

Table des matières 2
1. Délimitation du secteur 3
1.1. Description de la catégorie Nace C10 3
1.2 Description de la catégorie Nace C11 3
1.3. Description de la catégorie Nace C12 3
2. Le secteur agro-alimentaire dans un cadre global 4
3. Analyse générale du secteur au niveau national 5
3.1 Les chiffres clés 5
3.2 Commerce extérieur 7
3.3. Compétitivité 8
4. Analyse générale du secteur au niveau régional 10
4.1 Chiffres-clés 10
4.2 Commerce extérieur 10
4.2.1 Chiffres généraux 10
4.2.2 Principaux produits exportés et importés par catégorie 10
4.2.3 Principales modifications (diminution et augmentation) des exportations entre 2017 et 2021 11
4.2.4 Principaux partenaires commerciaux 12
4.2.5 Exportations belges et bruxelloises vers les dix plus gros marchés importateurs de produits agro-alimentaires 13
4.3 Le marché du travail dans le secteur 14
4.3.1 Nombre d'entreprises dans le secteur 14
4.3.2 Nombre de travailleurs salariés du secteur 14
4.3.3 Masse salariale du secteur 14
4.3.4 Taille des entreprises dans le secteur 15
4.3.5 Créations et cessations d'entreprises 15
4.3.6 Sous-secteurs les plus importants sur le marché du travail bruxellois 16
5. Secteur bio 20
Conclusion 21
Annexe 1. Codes Nace de l'industries alimentaires et de la fabrication de boissons 22
Bibliographie 24

1. Délimitation du secteur

Le secteur alimentaire sera délimité selon la catégorisation européenne des codes NACE. Selon cette catégorisation, les codes 10 et 11, sous la section C - Industrie manufacturière, relèvent du secteur alimentaire. Il s'agit notamment du secteur alimentaire et de la fabrication des boissons.

1.1. Description de la catégorie Nace C10

Selon Statbel, la nomenclature NACE sous la rubrique "Fabrication de produits alimentaires" (C10) couvre la transformation des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en aliments pour les humains et les animaux ; elle comprend également la production de divers produits intermédiaires non directement adaptés à la consommation. Elle intègre aussi souvent des sous-produits d'une certaine valeur, tels que les peaux issues de l'abattage ou les tourteaux issus de la production d'huile. Ce secteur est classé selon les différents types de produits : viande, poisson, fruits et légumes, huiles et graisses, produits laitiers, produits de meunerie, aliments pour animaux et autres denrées alimentaires. Ce secteur ne comprend pas la préparation de repas pour la consommation immédiate, comme dans les restaurants. La préparation de repas pour consommation immédiate sur place est classée dans le secteur I56 (établissements de restauration). Un certain nombre d'activités sont considérées comme de l'industrie : les boulangeries, les boucheries avec des produits carnés tout prêts, etc., qui vendent leurs propres produits même si la vente dans leur propre magasin relève en fait du commerce de détail. Toutefois, lorsque la transformation est minime et n'aboutit pas à un produit véritablement nouveau, l'unité en question est classée dans le commerce de gros et de détail et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (section G)." (SPF Economie)

1.2 Description de la catégorie Nace C11

"Selon Statbel, la classification NACE sous la rubrique "Fabrication de boissons" (C11) comprend la fabrication de boissons, telles que les boissons non alcoolisées et les eaux minérales, la fabrication de boissons fermentées, de bières, de vins, ainsi que la fabrication de boissons alcoolisées distillées." (SPF Economie)

1.3. Description de la catégorie Nace C12

Certains chiffres du secteur agro-alimentaire ne sont disponibles que en lien avec le secteur C12 qui concerne la fabrication de tabac. Cela sera précisé si tel est le cas.

2. Le secteur agro-alimentaire dans un cadre global

C'est bien connu, à l'instar des autres économies modernes et industrialisées, celle de la Belgique est caractérisée par la place importante et toujours grandissante des services. En effet, en 2021, les services marchands (incluant le commerce de gros, le commerce de détail, les activités financières et d'assurance) représentaient 55,8 % de la valeur ajoutée brute totale[1]. Derrière cet incontestable numéro un, c'est bien le **secteur de l'industrie** – au sein duquel se retrouve l'agro-alimentaire – qui se retrouve en deuxième position avec **13,7% de la valeur ajoutée** totale au niveau national.

Au sein de l'industrie, le **secteur agro-alimentaire** est un poids lourd, tant au-niveau belge que de la Région bruxelloise. En effet, le secteur est la 3ème industrie la plus importante du pays, représentant **14,7% de la valeur ajoutée** créée au sein de l'industrie manufacturière derrière l'industrie pharmaceutique et l'industrie chimique[2]. Mieux, en termes de **chiffre d'affaires**, du haut de ses **61,3 milliards d'euros** en 2021, le secteur arrive en tête au sein des industries manufacturières. Il en va de même au-niveau de la création d'emplois puisque du haut de ses 98.000 travailleurs, l'agro-alimentaire est le premier employeur industriel du pays.

En termes de commerce international[3], le secteur est également un poids lourd au-niveau national car, de par ses 29.918,9 millions d'euros d'exportations, il représente **9,2% des exportations nationales[4]**. Si le volume globale a augmenté ces cinq dernières années, la part du secteur dans les exportations nationales a par contre tendance à diminuer puisqu'elle s'élevait à 10,1% en 2017.

Au-niveau bruxellois[5], les chiffres sont plus modestes. En effet, en 2020 celui-ci constituait, du haut de ses **421 millions d'euros** (si l'on y ajoute l'industrie du tabac), 19,8% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière bruxelloise[6]. En termes de chiffre d'affaires, pour le seul secteur de l'industrie alimentaire (et sans celui de la « fabrication de boissons » donc), celui-ci s'élève, en 2022, à 1.703,7 millions d'euros, correspondant à 2,6% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière.

En termes de commerce international, malgré la diminution continue des exportations dans le secteur agro-alimentaire (voir point 4.2), celui-ci reste un acteur important car, avec un volume d'exportations de 494,64 millions d'euros, il représente **6,1% des exportations**

[1] SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Aperçu de l'économie belge : note conjoncturelle de novembre 2022, https://economie.fgov.be/fr/publications/apercu-de-leconomie-belge-note-14, P. 9

[2] *Ibid.,* P.9

[3] L'ensemble des chiffres concernant le commerce extérieur sont fournis par le site de la Banque Nationale de Belgique, https://stat.nbb.be/Index.aspx

[4] Les chiffres n'étant pas disponibles sur le site de la Banque nationale via les codes Nace, le secteur a été défini, dans le cadre de ce chapitre, à l'instar de de ce qui est fait au-niveau du SPF Economie, sur les codes « produits suivants » : 2-3-4-7-9-10-11-15-16-17-18-19-20-21-22

[5] Les données chiffrées (notamment le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée) au-niveau régional concernant le domaine de la « fabrication de boissons » ne sont pas disponibles avec la même facilité qu'au-niveau national. Cela s'explique par le petit nombre d'acteurs importants présents sur le territoire et que ceux-ci, dans un souci de confidentialité, ne souhaitent pas que l'on puisse connaître les valeurs exactes de certains de leur résultat.

[6] IBSA, Economie Entreprises 2022 8.1.2.2, https://ibsa.brussels/themes/economie/entreprises

régionales globales. Depuis 5 ans, la part du secteur dans les exportations de la Région a fortement diminué puisqu'en 2017, elle représentait 9,5% du total.

3. Analyse générale du secteur au niveau national

3.1 Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires[7] de l'industrie alimentaire et des boissons en 2021 s'est élevé à **61 303,3 millions** d'euros, résultat d'une croissance de 17,4% sur les 5 dernières années. C'est d'autant plus remarquable que l'année 2020 fut marquée par une diminution de ce chiffre de 1,86%. L'année 2021 a été marquée par une reprise très importante (+13%).

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Belgique**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10 - 11	Industries alimentaires et fabrication de boissons	52.219,5	52.223,5	55.278,3	54.267,3	61.303,3

Les investissements[8] dans le secteur C10 & C11 montrent une évolution positive entre 2020 et 2021 de +9,5%. Et présentent une évolution annuelle de 4,1%. Le total des investissements dans le secteur en 2021 s'élève à 1 874,2 millions d'euros, contre un total d'investissements de 1.762,5 millions d'euros en 2017.

Investissements (en millions d'euros ou en indice si les données sont confidentielles)							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Belgique**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10 - 11	Industries alimentaires et fabrication de boissons	1.762,5	1.644,3	1.782,2	1.716,5	1.874,2

Sur les cinq dernières années, tant du côté de l'industrie alimentaire **(+11,1%)** que de la fabrication de boissons **(+61,1%)**, **le nombre d'entreprises assujetties à la TVA**[9] n'a cessé de croître avec une augmentation globale **de 15,2%.**

Nombre d'entreprises assujetties à la TVA par section et division NACE-BEL (2008) :

[7] *Ibid.,* P.3
[8] *op. cit.,* P.3
[9] *op.cit.,* P.3

Section et division NACE-BEL (2008)			Belgique				
			2017	2018	2019	2020	2021
	10	Industries alimentaires	7.958	8.138	8.210	8.411	8.839
	11	Fabrication de boissons	712	819	899	994	1.147
		TOTAL	**8.670**	**8.957**	**9.109**	**9.405**	**9.986**

Le nombre de travailleurs salariés[10] au sein du secteur a augmenté de manière constante depuis 2017, passant de 90 892 en 2017 à **98.142** en 2021. Cela montre un taux de croissance annuel de 1,7 %. L'évolution entre 2020 et 2021 de 96.064 à 98.142 montre une croissance de 2,2%. On observe une croissance constante du nombre d'employés depuis 2017 et ce, même durant l'épidémie de Covid-19.

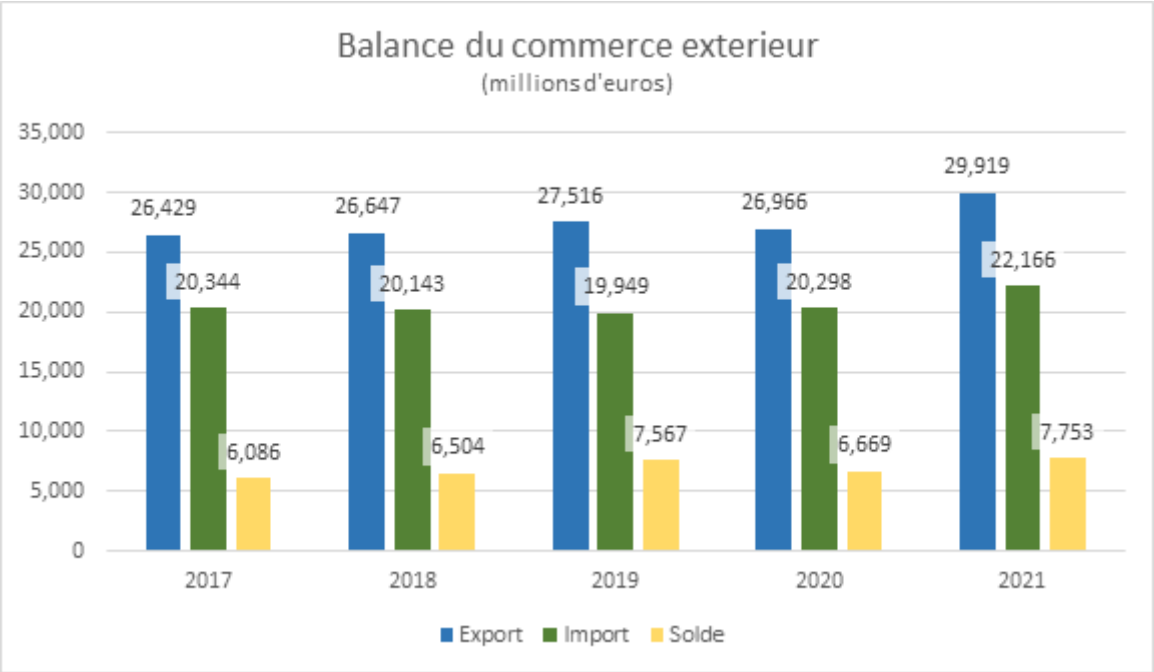
Emploi (en postes de travail - en unité)							
Section et division NACE-BEL (2008)			Belgique				
			2017	2018	2019	2020	2021
	10 - 11	Industries alimentaires et fabrication de boissons	90.892	92.946	94.969	96.064	98.142

La masse salariale[11] de l'industrie alimentaire et des boissons présente une tendance irrégulière mais en augmentation sur les 5 dernières années (**+13,7%**)**,** passant de 3.015,5 en 2017 à une légère augmentation en 2018 (3.183,1 millions d'euros) et en 2019 (3.332,3 millions d'euros).En 2020, on observe une baisse de 3.332,3 millions d'euros à 3.297,7 millions d'euros. C'est une conséquence probable de la crise Covid-19 et des restrictions du commerce international. En effet, plus de 70% de l'industrie agroalimentaire produite en Belgique est destinée à l'étranger. En 2021, une nette augmentation a été constatée au sein de la masse salariale de 3,9 %, ce qui rend le niveau de la masse salariale supérieur à celui de l'année 2020 et 2019.

Masse salariale (en millions d'euros)							
Section et division NACE-BEL (2008)			Belgique				
			2017	2018	2019	2020	2021
	10 - 11	Industries alimentaires et fabrication de boissons	3.015,5	3.183,1	3.332,3	3.297,7	3.427,5

[10] *op. cit.*, P.3
[11] o*p. cit.,* P.3

3.2 Commerce extérieur



Les **exportations** totales pour l'industrie alimentaire et des boissons au niveau fédéral en 2021 s'élevaient à **29.918,9 millions** d'euros, dont 21.971,7 millions d'euros au sein de l'Union européenne et 7.947,2 millions d'euros en dehors de l'Union européenne. **Les importations** au même niveau en 2021 pour la Belgique s'élèvent à **22.165,5 millions** d'euros, dont 19.999,6 millions d'euros au sein de l'Union européenne et 2.165,9 millions d'euros en dehors de l'Union européenne. Il en résulte une balance commerciale de 7.753,4 millions d'euros. Il s'agit d'une balance commerciale positive dont la tendance s'est poursuivie depuis 2015.

L'évolution des exportations totales est dans une tendance à la hausse depuis 2017 **(+13,2%)**, avec, notamment, une forte augmentation de 2016 à 2017 (de 24.926,1 millions d'euros à 26.429,4 millions d'euros). En raison de la pandémie de covid-19, une baisse est perceptible en 2020, passant de 27.516,7 millions d'euros en 2019 à 26.966,2 millions d'euros en 2020. Au sein des exportations, la part la plus importante est intra-27.

La même tendance est observée pour les importations totales de biens dans le secteur. On constate une tendance à la hausse des importations, avec une baisse en 2020, en raison de la pandémie de covid-19.

La pénétration du marché des importations en Belgique montre une tendance à la baisse, passant de 28,5% en 2015, à un total de 25,9% en 2018 (derniers chiffres disponibles).

Les principaux partenaires commerciaux au sein des exportations de la Belgique pour l'industrie alimentaire et des boissons en 2021 sont les suivants. Les 10 principales destinations d'exportation représentant 76,5% des exportations totales.

- **La France** avec une part de **20,5 %** et un total de 6.129,1 millions d'euros.
- **Les Pays-Bas** avec une part de **19,9 %** et un total de 5.959,5 millions d'euros.

- **L'Allemagne** avec une part de **12,1 %** et un total de 3.622,6 millions d'euros.
- **Le Royaume-Uni** avec une part de **8,4 %** et un total de 2.510,3 millions d'euros.
- **L'Italie** avec une part de **3,5 %** et un total de 1.047,9 millions d'euros.
- **L'Espagne** avec une part de **3,1 %** et un total de 932,9 millions d'euros.
- **Le Luxembourg** avec une part de **2,6 %** et un total de 777,3 millions d'euros.
- **La Pologne** avec une part de **2,6 %** et un total de 774,8 millions d'euros.
- **Les États-Unis** avec une part de **2,5 %** et un total de 734,8 millions d'euros.
- **La Suède** avec une part de **1,3%** et un total de 383,9 millions d'euros.

Les principaux partenaires commerciaux en termes d'importations en 2021 sont les suivants. Ensemble, les 10 principales destinations des importations représentaient 87,3 % des importations totales.

- **Les Pays-Bas** avec une part de **36,1%** et un total de 8.011,6 millions d'euros.
- **La France** avec une part de **23,5 %** et un total de 5.198,3 millions d'euros.
- **L'Allemagne** avec une part de **13,1%** et un total de 2.894,8 millions d'euros.
- **L'Italie** avec une part **de 4,7%** et un total de 1.045,0 millions d'euros.
- **L'Espagne** avec une part de **3,2 %** et un total de 715,4 millions d'euros.
- **La Pologne** avec une part de **2,0 %** et un total de 433,2 millions d'euros.
- **L'Irlande** avec une part de **1,5 %** et un total de 330,5 millions d'euros.
- **Le Royaume-Uni** avec une part de **1,4 %** et un total de 300,7 millions d'euros.
- **Le Luxembourg** avec une part de **0,9 %** et un total de 200,0 millions d'euros.
- **L'Autriche** avec une part de **0,9 %** et un total de 195,3 millions d'euros.

3.3. Compétitivité

Pour l'analyse de la compétitivité,.

La position du secteur belge de l'alimentation et des boissons a légèrement augmenté ces dernières années. La part de la **valeur ajoutée de la Belgique au sein de l'Union européenne** a augmenté de 0,2 % entre 2008 et 2019 pour se porter à **3,1%**[12]. Au sein des exportations mondiales, la Belgique montre une forte compétitivité avec une 9e position pour l'industrie alimentaire, ainsi que pour l'industrie des boissons.

[12] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2045087#tableau-figure1_radio1

La compétitivité interne des secteurs (le secteur C12 « industrie du tabac » est inclus dans cette partie) C10-C12 présente des résultats moins favorables. La compétitivité interne, calculée comme la part de la demande intérieure belge couverte par les importations, est de 4,13%. Ce chiffre montre que les entreprises étrangères occupent une part importante du marché belge.

La valeur ajoutée du secteur C10-C12 a augmenté à un taux annuel moyen de 0,6% entre 2008 et 2019.

4. Analyse générale du secteur au niveau régional

4.1 Chiffres-clés

Le chiffre d'affaires de **l'industrie alimentaire** en 2022 s'élève à **1.703,7 millions d'euros** alors que celui-ci s'élevait, en 2019 à 1.816,8 millions d'euros (**- 6,2%**). Cela s'explique par une année 2020 compliquée suite à l'épidémie de covid-19 avant que 2021 ne soit marquée par la stagnation (**-0,1%**). L'année 2022 marque une forte reprise par-rapport à 2021 (+10,9%).

Concernant le chiffre d'affaires du secteur « fabrication de boissons »[13], il est intéressant de noter que, par-rapport au dernier quadrimestre de 2019, celui-ci a baissé de 9,7% durant les trois premiers trimestres de 2022. Ce chiffre est similaire à celui de l'année 2021 mais est nettement plus élevé que pour l'année 2020 où un recul de 3,5% est constaté par-rapport au dernier quadrimestre de 2019.

4.2 Commerce extérieur

4.2.1 Chiffres généraux

En 2021, **les exportations totales** pour l'industrie alimentaire et des boissons au niveau de la Région bruxelloise s'élevaient à **494,64 millions** d'euros, dont 471,11 millions d'euros au sein de l'Union européenne (95,2%) et 23,53 millions d'euros en dehors de l'Union européenne. La même année, les importations pour la Région s'élevaient à 1.096,3 millions d'euros, dont 1.059,1 millions d'euros au sein de l'Union européenne (96,61%) et 37,2 millions d'euros en dehors de l'Union européenne (3,39%). Il en résulte une **balance commerciale négative** à hauteur de **601,39 millions d'euros**.
L'évolution des exportations sur les 5 dernières années est en forte baisse (**- 35,9%**). Cela s'explique par une diminution importante des exportations dans différentes catégories (voir point 4.2.3).

4.2.2 Principaux produits exportés et importés par catégorie

Produits les plus exportés depuis la Région Bruxelles-Capitale vers le monde en 2021 :

- *« Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de fécules ou de lait; pâtisseries »* avec **94,73 millions** d'euros. Au sein de ceux-ci, les *« produits à base de maïs »* (9,8%), les *« produits à base de riz »* (31,8%), et les *« gaufres de différents types »* (33,1%) constituent la large majorité des produits exportés.
- *« Cacao et ses préparations »* avec **93,916 millions** d'euros. Au sein de ceux-ci, c'est le *chocolat* sous ses différentes formes qui compose l'écrasante majorité des exportations (98,99%)
- *« Boissons, liquides alcooliques et vinaigres »* avec **51,3 millions** d'euros. Au sein de ceux-ci, ce sont les *« différentes formes d'eaux »* (53,2%) la *« bière de malt »* (16,5%), *« les vins »* (13,8%)

[13] Pour rappel, il n'est pas possible d'obtenir des données chiffrées précises concernant le secteur « fabrication de boissons ». (Voir note de bas de page numéro 5)

et « *les eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses »* (13,9%) qui compose la majeure partie des produits exportés.

- *« Produits de la minoterie; malt; amidons et fécules; inuline; gluten de froment »* avec **50,88 millions** d'euros. Au sein de ceux-ci, ce sont les « *farines de froment* » (30,5%), les « *Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs* » (17,5%) et les « *Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales* » (13,6%) qui composent la majeur partie des produits exportés.
- *« Céréales »* avec **46,5 millions** d'euros. Au sein de ceux-ci, c'est le riz (98,9%) qui compose la majorité des produits exportés.

Produits les plus importés en Région de Bruxelles-Capitale depuis le reste du monde en 2021 :

- Boissons, liquides alcooliques et vinaigres avec **201,94 millions** d'euros
- Cacao et ses préparations avec **135,85 millions** d'euros
- Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de fécules ou de lait; pâtisseries avec **129,29 millions** d'euros
- Préparations alimentaires diverses avec **115,69 millions** d'euros
- Café, thé, maté et épices avec **99,72** millions d'euros

4.2.3 Principales modifications (diminution et augmentation) des exportations entre 2017 et 2021

Les trois catégories de produits connaissant **la plus forte baisse** en termes d'exportations vers le reste du monde sont les suivantes :

- *« Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs »* qui passe de **198,93 millions** d'euros à **4,4 millions** d'euros entre 2017 et 2021 (-97,8 %). C'est entre 2018 et 2019 que le secteur s'effondre complètement[14] et plus précisément les produits *« lait et crème de lait ».*
- *« Cacao et ses préparations »* qui connaît une diminution continue depuis 2017 passant de **135,8 millions** d'euros à **93,9 millions** d'euros en 2021 **(-30,9%)**. Après une année 2020 particulièrement difficile, les exportations de ces produits sont reparties à la hausse en 2021 **(+15,6%)**.
- *« Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de fécules ou de lait; pâtisseries »* qui connaît un déclin continu depuis 2017 passant de **111,6 millions** d'euros à **94,7 millions** d'euros en 2021 **(-17,8%)**

Les trois catégories de produits connaissant **la plus forte expansion** en terme d'exportations vers le reste du monde sont les suivantes :

[14] Après une discussion avec la Fevia, il apparaît que l'explication la plus probable quant à cette diminution impressionnante est que ce montant ait été transféré depuis le siège d'exploitation vers le siège social d'une entreprise (ou vice-versa) et que ce lieu soit situé non pas à Bruxelles mais en Flandre (d'après les données analysées sur le site de la Banque Nationale). A nouveau, pour des soucis de confidentialité, la Fevia ne peut pas nous indiquer de quelle entreprise il s'agit.

- *« Céréales »* avec un volume de **0,296 millions** d'euros en 2017 pour se porter à **46,5 millions** d'euros en 2021 **(+ 15.709%)**. C'est l'année 2021 qui a véritablement marqué l'explosion de ces produits puisqu'ils sont passés de 11,67 millions d'euros l'année d'avant à 46,5 millions d'euros.
- *« Produits de la minoterie; malt; amidons et fécules; inuline; gluten de froment »* passant de **12,79 millions** d'euros en 2017 à **50,88 millions** d'euros en 2021 **(+397,8%)**. A nouveau, c'est l'année 2021 qui marque l'augmentation la plus marquante puisque ces produits s'exportaient à hauteur de 23,1 millions d'euros en 2020.
- *« Boissons, liquides alcooliques et vinaigres »* passant de **34,8 millions** d'euros en 2017 à **51,3 millions** d'euros en 2021 **(+47,4%).** Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une catégorie où la croissance est continue mais bien où les résultats annuels sont fort variables. Ainsi, l'année 2018 a marqué un pic sur les 5 dernières années (60,1 millions d'euros) avant une forte baisse en 2019 et 2020 et une nouvelle hausse en 2021.

4.2.4 Principaux partenaires commerciaux

Les principaux partenaires commerciaux au niveau des exportations de la Région bruxelloise pour l'industrie alimentaire et des boissons en 2021 étaient les suivants .

- **Les P**ays-Bas avec un montant de 194,68 millions d'euros représentant une part de **39,4%** des exportations totales du secteur
- **La France** avec un montant de 105.89 millions d'euros représentant une part de **21,4%** des exportations totales du secteur.
- **L'Allemagne** avec un montant de 64,23 millions d'euros représentant une part de **13%** des exportations totales du secteur.
- **Le Luxembourg** avec un montant de 54,2 millions d'euros représentant une part de **11%** des exportations totales du secteur.
- **L'Espagne** avec un montant de 14,8 millions d'euros représentant une part de **2,99%** des exportations totales du secteur.

Les principaux partenaires commerciaux au niveau importations de la Région bruxelloise pour l'industrie alimentaire et des boissons en 2021 étaient les suivants .

- **La France** avec un montant de 456,76 millions d'euros représentant une part de **41,7%** des importations totales du secteur.
- **Les Pays-Bas** avec un montant de 167,07 millions d'euros représentant une part de **15,24%** des importations totales du secteur.
- **L'Allemagne** avec un montant de 163,84 millions d'euros représentant une part de **14,94%** des importations totales du secteur.
- **L'Italie** avec un montant de 115,22 millions d'euros représentant une part de **10,5%** des importations totales du secteur.

- **L'Espagne** avec un montant de 56,87 millions d'euros représentant une part de **5,19%** des importations totales du secteur.

4.2.5 Exportations belges et bruxelloises vers les dix plus gros marchés importateurs de produits agro-alimentaires

Cette partie est consacrée aux exportations belges et bruxelloises vers les 10 pays[15] qui importent le plus de denrées agro-alimentaires dans le monde.

Exportations depuis Bruxelles vers les 10 plus gros marchés importateurs de produits agro-alimentaires :

- Pays-Bas : 194,68 millions d'euros (3,27%)
- France : 105,89 millions d'euros (1,7%)
- Allemagne : 64,23 millions d'euros (1,8%)
- Royaume-Uni : 6,88 millions d'euros (0,27%)
- Italie : 5,23 millions d'euros (0,5%)
- Chine : 1,46 millions d'euros (0,46%)
- USA : 1,11 millions d'euros (0,16%[16])
- Japon : 0,76 millions d'euros (0,37%)
- Russie : 0,075 millions d'euros (0,04%)

Exportations depuis la Belgique vers les 10 plus gros marchés importateurs de produits agro-alimentaires :

- France : 6.129,1 millions d'euros
- Pays-Bas : 5.959,5 millions d'euros
- Allemagne : 3.622,6 millions d'euros
- Royaume-Uni : 2.510,3 millions d'euros
- Italie : 1.047,9 millions d'euros
- USA : 696,08 millions d'euros
- Chine : 314,45 millions d'euros
- Japon : 203,86 millions d'euros
- Russie : 178,76 millions d'euros

Il est utile de noter que Bruxelles a plus de difficultés à exporter au-delà des frontières de l'Union européenne, proportionnellement aux deux autres régions.

[15] La Belgique étant 10ème de ce classement, seul 9 pays apparaissent.
[16] Le pourcentage entre parenthèse est le ratio bruxellois par-rapport à l'ensemble du pays

4.3 Le marché du travail dans le secteur

4.3.1 Nombre d'entreprises dans le secteur[17]

Le **nombre d'entreprises ayant leur siège social** en Région de Bruxelles-Capital s'élève, au 31 décembre 2021, à **639** (581 pour les industries alimentaires et 58 pour la fabrication de boisson). Il s'agit d'une augmentation de 7,2% depuis 2017 puisqu'il s'élevait alors à 596. Si, entre 2017 et 2020, ce chiffre est resté relativement stable, on peut constater que le nombre a clairement progressé en 2021 (+6,7%).

Nombre d'entreprises assujetties à la TVA par section et division NACE-BEL (2008) : 2008-2021 (au 31 décembre)							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Région de Bruxelles-Capitale**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10-11	Industries alimentaires	562	570	563	550	581
	11	Fabrication de boissons	34	42	41	49	58
		TOTAL	**596**	**612**	**604**	**599**	**639**

4.3.2 Nombre de travailleurs salariés du secteur[18]

Le **nombre de travailleurs salariés** (en unité) s'élève, en 2021, à **4493**. Il s'agit d'une **diminution de 5,1%** par-rapport à 2017 (4.734). La région bruxelloise est la seule au sein de laquelle le nombre d'emplois diminue sur les 5 dernières années puisqu'il a augmenté de 9,2% en Flandre et de 8,5% en Wallonie.

Emploi (en postes de travail - en unité)							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Région de Bruxelles-Capitale**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10-11	Industries alimentaires et fabrication de boissons	4.734	4.756	4.749	4.452	4.493

4.3.3 Masse salariale du secteur[19]

Cela se traduit logiquement par une **diminution de la masse salariale** (-7,5% depuis 2017) pour atteindre un montant total de **184 millions d'euros**. L'influence de l'épidémie de Covid-19 est

[17] IBSA, Economie Entreprises 2022 8.2.1.1, https://ibsa.brussels/themes/economie/entreprises
[18] IBSA, Marché du travail – Emploi Intérieur 7.4.1.3, https://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail/emploi-interieur
[19] FEVIA, De sub-sectors van de Belgische voedingsindustrie - Kerncijfers per sector : Jaar 2021, Octobre 2022, https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022_kerncijfers.pdf, P.3

marquée dans les chiffres ci-dessus puisque 2020 constitue une chute spectaculaire au niveau de la masse salariale (-12,7%) avant qu'une légère reprise ne se dessine en 2021 (+1,1%).

Masse salariale (en millions d'euros)							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Région de Bruxelles-Capitale**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10-11	Industries alimentaires et fabrication de boissons	197,9	199,5	205,1	181,9	184,0

4.3.4 Taille des entreprises dans le secteur[20]

Concernant la taille des entreprises assujetties à la TVA sur la Région en 2021, le premier élément à noter est que la majorité de celles-ci (357) ne comptent pas de travailleurs salariés. Ce chiffre est très intéressant à mettre en parallèle avec les tableaux qui concernent le nombre d'entreprises (en hausse) et d'employés (en baisse) présents sur le territoire de la Région. En effet, le marché de la création de nouvelles entreprises est dynamique mais, à l'instar des autres industries, se pose divers problèmes pour les phases suivantes de développement[21]. Ensuite, que parmi les entreprises qui comptent au moins un salarié (282), l'écrasante majorité de celles-ci sont des **PME** puisqu'elles sont au nombre de **275**.

Nombre d'entreprises assujetties à la TVA par section et division NACE-BEL (2008) et par classe de taille : 2021 (au 31 décembre)													
Section et division NACE-BEL (2008)			**Région de Bruxelles-Capitale**										
			Classe de taille en nombre de travailleurs salariés										
			0	**1-4**	**5-9**	**10-19**	**20-49**	**50-99**	**100-199**	**200 - 499**	**500 - 999**	**≥1000**	**Total**
	10	Industries alimentaires	312	140	67	29	20	5	3	4	1	0	581
	11	Fabrication de boissons	45	6	4	1	0	0	0	0	0	2	58
		TOTAL	**357**	**146**	**71**	**30**	**20**	**5**	**3**	**4**	**1**	**2**	**639**

4.3.5 Créations[22] et cessations[23] d'entreprises

Il est intéressant de noter que malgré la diminution du nombre de personnes travaillant dans le secteur, la création d'entreprises suit une tendance à la hausse (à l'exception de 2020, année particulière avec l'épidémie du Covid-19) tandis que le nombre de cessations annuelles

[20] IBSA, Economie Entreprises 2022 8.2.1.2, https://ibsa.brussels/themes/economie/entreprises
[21] Parmi ceux-ci, le prix de l'immobilier, la disponibilité d'espaces de grande taille,…
[22] IBSA, Economie Entreprises 2022 8.2.3.1, https://ibsa.brussels/themes/economie/entreprises
[23] IBSA, Economie Entreprises 2022 8.2.3.5, https://ibsa.brussels/themes/economie/entreprises

est très volatile mais ne présente pas de nette tendance à augmenter. Le solde des créations d'entreprises moins les cessations d'entreprises étant même positif ces dernières années.

Nombre de créations d'entreprises (assujettissements à la TVA) par section et division NACE-BEL (2008) : 2008-2021							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Région de Bruxelles-Capitale**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10	Industries alimentaires	42	45	54	42	67
	11	Fabrication de boissons	10	10	6	9	13
		TOTAL	**52**	**55**	**60**	**51**	**70**

Nombre de cessations[24] d'entreprises assujetties à la TVA par section et division NACE-BEL (2008) : 2008-2021							
Section et division NACE-BEL (2008)			**Région de Bruxelles-Capitale**				
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
	10	Industries alimentaires	47	35	49	49	42
	11	Fabrication de boissons	4	1	5	1	3
		TOTAL	**51**	**36**	**54**	**50**	**45**

4.3.6 Sous-secteurs les plus importants sur le marché du travail bruxellois

Les trois tableaux ci-dessous présentent les 10 sous-secteurs, tant des « industries alimentaires » (NACE 10) que de « la fabrication de boissons » (NACE 11) qui sont les plus importants sur le marché du travail bruxellois. En effet, ceux-ci comptent le plus grand nombre de travailleurs salariés en Région de Bruxelles-Capital et la masse salariale la plus élevée. Le troisième tableau permet de voir, pour chacun de ces sous-secteurs, combien d'entreprises assujetties à la TVA le composent.

Le croisement de ces différents tableaux permet notamment d'affiner et de confirmer ce qui a été vu dans le tableau qui concerne la taille des entreprises (4.3.4). A savoir, qu'**il existe peu d'entreprises de grandes tailles dans le secteur alimentaire et de la fabrication de boissons**. En effet, à part l'industrie des eaux minérales et des boissons rafraichissantes qui ne compte « que » trois entreprises pour plus de 2.000 travailleurs salariés, les autres sous-secteurs dénombrent un important nombre d'entreprises en comparaison avec les travailleurs salariés.

[24] Au niveau légal, une entreprise peut mettre fin à ses activités soit par arrêt volontaire ou pour cause de faillite.

Concernant l'évolution des chiffres sur les cinq dernières années, les conclusions sont identiques à celles évoquées ci-dessus. Il est aisé de constater **une baisse de l'activité** via la diminution du nombre d'emplois et de la masse salariale de ces 10 « sous-secteurs », les plus « importants » de l'industrie alimentaire et de la fabrication de boissons.

De manière plus précise, il est utile de noter que c'est le sous-secteur de la **« fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie »** qui a vu son activité diminué de la manière la plus importante depuis 5 ans **(-20,4% en termes de personnes salariées)**. Sur la même période, le sous-secteur **« Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche »** a vu, lui, son nombre **d'entreprises assujetties à la TVA** diminué de manière importante également **(-8,2%)**, résultant en une diminution de l'emploi similaire (8,2 %)

Emploi (en postes de travail – en unité)[25]						
Section et division NACE-BEL (2008)		**Région de Bruxelles-Capitale**				
		2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	2.137	2.131	2.161	2.169	**2.094**
10.71	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	1.250	1.230	1.157	1.128	**1.155**
10.82	Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	992	985	952	872	**824**
10.85	Fabrication de plats préparés	171	192	210	209	**268**
10.11	Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	399	237	195	221	**226**
10.61	Travail des grains	103	100	98	92	**89**
10.72	Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	61	81	82	80	**82**
11.05	Fabrication de bière	23	26	33	41	**63**
10.39	Autre transformation et conservation de fruits et de légumes	16	19	58	58	**42**
10.52	Fabrication de glaces de consommation	47	38	42	32	**31**

Masse salariale (en millions d'euros)[26]						
Section et division NACE-BEL (2008)		**Région de Bruxelles-Capitale**				
		2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**

[25] SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Aperçu de l'économie belge : note conjoncturelle de novembre 2022, https://economie.fgov.be/fr/publications/apercu-de-leconomie-belge-note-14
[26] *Op. cit.*

11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	105,8	109,7	107,7	107,4	**106,9**
10.82	Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	37,0	38,3	37,2	28,3	**29,5**
10.71	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	26,3	26,3	26,9	21,6	**23,9**
10.85	Fabrication de plats préparés	4,4	4,7	5,0	4,2	**6,8**
10.11	Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	8,7	4,7	4,2	4,4	**4,4**
10.61	Travail des grains	4,3	4,2	4,4	4,1	**4,3**
10.72	Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	1,5	2,1	2,6	1,6	**2,1**
11.05	Fabrication de bière	0,8	0,9	1,2	1,1	**1,9**
10.39	Autre transformation et conservation de fruits et de légumes	0,5	0,5	1,0	0,9	**0,6**
10.52	Fabrication de glaces de consommation	0,9	0,9	0,8	0,6	**0,7**

Nombre d'employeurs (en unité)[27]						
Section et division NACE-BEL (2008)		**Région de Bruxelles-Capitale**				
		2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
11.07	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	198	197	193	192	**183**
10.82	Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	27	27	26	25	**28**
10.71	Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	17	12	12	12	**13**
10.85	Fabrication de plats préparés	9	9	8	9	**9**
10.11	Fabrication de bière	4	5	5	7	**9**
10.61	Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	5	6	6	6	**8**
10.72	Fabrication de glaces de consommation	9	9	9	7	**7**
11.05	Autre transformation et conservation de fruits et de légumes	3	3	4	3	**3**
10.39	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	2	2	2	2	**3**
10.52	Travail des grains	1	1	1	1	**1**

[27] *Op. cit.,*

5. Secteur bio

Le marquage des aliments ou boissons biologiques est réglementé par l'Union européenne. Le logo est obligatoire sur tous les produits biologiques fabriqués dans l'Union européenne. Sur les produits fabriqués en dehors de l'UE, le label peut être utilisé s'il est conforme à la réglementation européenne, mais il n'est pas obligatoire.

La Région de Bruxelles-Capitale contrôle la chaîne de vente des produits biologiques, conformément à la réglementation européenne.

- Les produits sont composés à 100% d'agriculture biologique, et les produits transformés doivent être composés d'au moins 95% d'ingrédients biologiques.
- L'origine des ingrédients utilisés doit être claire.
- Aucun pesticide chimique de synthèse ne peut être utilisé.
- Aucun engrais artificiel n'a été utilisé.
- Le bien-être général des animaux a été pris en compte dans la production des produits animaux, tels que la viande, les produits laitiers et les œufs.

Outre le label européen, il existe également le label belge Biogarantie. Cela montre qu'en plus des conditions du label biologique européen, les produits ont également été transformés en Belgique.

La liste de tous les points de vente ou agriculteurs biologiques de la Région de Bruxelles-Capitale certifiés par le label biologique européen peut être consultée ici : https://economie-werk.brussels/bio

En novembre 2022, cette liste comprend un total de 427 entreprises enregistrées par l'Économie et l'Emploi de Bruxelles. Il s'agit notamment des catégories suivantes ;

Producteur	Transformateur	Distributeur	Importateur	Exportateur	Point de vente	Restauration collective
35	195	108	33	2	156	52

Les dépenses totales des consommateurs en aliments biologiques en 2021 étaient de 978,2 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à 2020 et de 57,6 % par rapport à 2016. La Wallonie a pris la tête avec 440,8 millions d'euros en 2021, représentant 45 % des dépenses totales belges

Par ailleurs, on peut également montrer que la croissance du secteur biologique a ralenti en 2021. En particulier, la croissance de l'agriculture biologique a ralenti. Le taux de croissance annuel des surfaces entre 2015 et 2020 est de 2,8 %. En comparaison, le taux de croissance annuel est de 6,4 % pour les années 2019 et 2020, et le taux de croissance annuel moyen est de 7,6 % entre 2015 et 2020.

Conclusion

Cela a été précisé dès l'introduction de cette étude, le secteur agroalimentaire est un acteur important au-niveau de l'industrie nationale. Si tel est le cas également au-niveau de la Région de Bruxelles-Capital, l'évolution de ce secteur sur les cinq dernières années est bien différente entre ces deux entités.

En effet, à l'échelle du pays, le secteur agroalimentaire continue son expansion. Si celui-ci a été touché par l'épidémie de Covid-19 et que l'année 2020 marque donc un ralentissement à divers niveaux, tous les chiffres analysés entre 2017 et 2021 marque une nette tendance à la hausse : chiffre d'affaires et investissements, nombre d'entreprises assujetties à la TVA et de travailleurs salariés, volume d'exportations,… Tout cela tend à montrer que l'agroalimentaire est un secteur qui se porte bien et qui a rebondi très rapidement après une année 2020 marquée par un ralentissement de l'activité.

Pour Bruxelles, le constat est différent. En effet, depuis cinq ans, la majorité des chiffres disponibles[28] et des tendances observées (nombre d'employés, volume d'exportations, chiffre d'affaires,…) vont dans le sens d'une diminution claire de l'activité. Or cette érosion ne peut être uniquement imputée à la seule épidémie de Covid-19, celle-ci ayant commencée avant 2020. Le secteur doit notamment faire face aux mêmes défis que toutes les industries se développant sur le sol bruxellois (prix de l'immobilier, sites industrielles disponibles,…).

[28] Rappelons que pour le secteur « Fabrication de boissons » et pour des questions de confidentialité quant aux résultats financiers de certaines entreprises, certains chiffres ne sont pas disponibles.

Annexe 1. Codes Nace de l'industries alimentaires et de la fabrication de boissons

10		INDUSTRIES ALIMENTAIRES
	10.1	**Transformation et conservation de la viande; préparation de produits à base de viande** 10.11 10.110 Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille 10.12 10.120 Transformation et conservation de la viande de volaille 10.13 10.130 Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille
	10.2	**Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de Mollusques** 10.20 10.200 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
	10.3	**Transformation et conservation de fruits et de légumes** 10.31 Transformation et conservation de pommes de terre 10.311 Transformation et conservation de pommes de terre, sauf fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre 10.312 Fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre 10.32 10.320 Préparation de jus de fruits et de légumes 10.39 Autre transformation et conservation de fruits et de légumes 10.391 Transformation et conservation de légumes, sauf fabrication de légumes surgelés 10.392 Transformation et conservation de fruits, sauf fabrication de fruits surgelés 10.393 Fabrication de légumes et de fruits surgelés
	10.4	**Fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales** 10.41 10.410 Fabrication d'huiles et de graisses 10.42 10.420 Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires
	10.5	**Fabrication de produits laitiers** 10.51 10.510 Exploitation de laiteries et fabrication de fromage 10.52 10.520 Fabrication de glaces de consommation
	10.6	**Travail des grains; fabrication de produits amylacés** 10.61 10.610 Travail des grains 10.62 10.620 Fabrication de produits amylacés
	10.7	**Fabrication de produits de boulangerie pâtisserie et de pâtes Alimentaires** 10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche 10.711 Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche 10.712 Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche

		10.72 10.720 Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation 10.73 10.730 Fabrication de pâtes alimentaires
	10.8	**Fabrication d'autres produits alimentaires** 10.81 10.810 Fabrication de sucre 10.82 10.820 Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie 10.83 10.830 Transformation du thé et du café 10.84 10.840 Fabrication de condiments et d'assaisonnements 10.85 10.850 Fabrication de plats préparés 10.86 10.860 Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques 10.89 10.890 Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
	10.9	**Fabrication d'aliments pour animaux** 10.91 10.910 Fabrication d'aliments pour animaux de ferme 10.92 10.920 Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
11		FABRICATION DE BOISSSONS
	11.0	**Fabrication de boissons** 11.01 11.010 Production de boissons alcooliques distillées 11.02 11.020 Production de vin (de raisin) 11.03 11.030 Fabrication de cidre et de vins d'autres fruits 11.04 11.040 Production d'autres boissons fermentées non distillées 11.05 11.050 Fabrication de bière 11.06 11.060 Fabrication de malt 11.07 11.070 Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes

Bibliographie

Belgische federatie van de voedselindustrie

- FEVIA : Federatie van de Belgische voedingssindustrie
- https://www.food.be/about (https://www.fevia.be/nl/voedingsindustrie)
- https://economie-werk.brussels/bio
- https://stat.nbb.be/Index.aspx
- https://ibsa.brussels/themes/economie
- SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Aperçu de l'économie belge : note conjoncturelle de novembre 2022, https://economie.fgov.be/fr/publications/apercu-de-leconomie-belge-note-14
- FEVIA, De sub-sectors van de Belgische voedingsindustrie - Kerncijfers per sector : Jaar 2021, Octobre 2022, https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022_kerncijfers.pdf,